|  |  |
| --- | --- |
|  | Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax**Province de Québec**CanadaProcès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d’Halifax, le 9 octobre 2018, à 19 heures.Sont présents à cette séance : Manon Lambert, conseillère siège #1Sylvain Laganière, conseiller siège #2Christian Daigle, conseiller siège #4Jean Goulet, conseiller siège #6Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière. |
| 134-10-18Ordre du jour | Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.ADOPTÉ |
| 135-10-18Procès-verbal11 septembre | Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 tel que rédigé.ADOPTÉ |
| 136-10-18Comptesmunicipaux | Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :Comptes à ratifier : 14 297,58 $ Compte à payer : 772 019,17 $ Total des paiements 786 316,75 $ ADOPTÉ |
| 137-10-18Entente archiviste MRC | CONSIDÉRANT que la MRC de L’Érable offre les services d’une archiviste à un prix avantageux ;CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de ces services pour la gestion des documents papier et électronique ;EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité d’autoriser madame Marie-Claude Chouinard, mairesse, à signer l’entente avec la MRC de L’Érable pour une durée de trois ans, pour les services d’une archiviste à raison d’un nombre d’heures estimé de 35 heures par année. Seul le nombre d’heures réellement utilisé sera facturé. (p.c. 02-13000-411)ADOPTÉ |
| 138-10-18Acceptation provisoire Réfection Chemin des Pointes | ATTENDU QUE les travaux de réfection du Chemin des Pointes – projet 2017-03) effectués par Pavage Centre-Sud-du Québec inc. ont été réalisés conformément aux plans et devis ;ATTENDU la recommandation de Kaven Massé, ing. de procéder à l’acceptation provisoire des travaux en date du 1er octobre 2018 ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l’unanimité de procéder à l’acceptation provisoire des travaux de réfection du Chemin des Pointes ;Il est de plus résolu d’autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement en tenant compte de la diminution de la retenue contractuelle de 5%.ADOPTÉ |
| 139-10-18Subvention AIRRLTravaux complétés | ATTENDU QUE la Municipalité a reçu confirmation d’une aide financière pour la réfection du Chemin des Pointes en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local » ;EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité que le conseil municipal de Sainte-Sophie-d’Halifax confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à l’entente AIRRL‑2016-312 - Réfection du Chemin des Pointes.ADOPTÉ |
| 140-10-18Étude géotechnique Route du 2e Rang | Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité de mandater Englobe Corp. pour la réalisation d’une étude géotechnique dans le cadre d’un projet de réfection de la chaussée sur un tronçon d’environ 1,2 km de la Route du 2e Rang à partir de l’intersection avec le 4e Rang. Le tout, selon leur offre de services en date du 20 mars 2018, pour un montant estimé de 6 510 $, excluant les taxes applicables. Le paiement des honoraires et des dépenses se fera aux taux unitaires prévus dans l’offre de services selon les quantités réellement exécutées. ADOPTÉ |
| 141-10-18EntenteDéneigementPrinceville | Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax effectue l’entretien d’hiver d’une partie du Chemin des Pointes situé dans la Ville de Princeville aux limites des municipalités de Sainte-Sophie-d’Halifax et de Princeville sur une distance de 1,2 kilomètres pour montant forfaitaire proposé de trois mille dollars (3 000 $) pour l’hiver 2018-2019 ;QUE Marie-Claude Chouinard, mairesse et Martine Bernier, directrice générale soient autorisées à signer ladite entente à intervenir entre les parties.ADOPTÉ |
| 142-10-18Embaucheopérateursmachineriesd’hiver | Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l’unanimité que Messieurs Sylvain Laflamme et Guy Laflamme soient embauchés comme opérateurs de machineries d’hiver et Monsieur Étienne Marcoux comme remplaçant d'opérateur de machineries d’hiver, pour l’hiver 2018-2019, selon les conditions mentionnées aux contrats à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et les employés ;QUE Mme Martine Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer lesdits contrats.ADOPTÉ |
| 143-10-18Formation niveleuse | ATTENDU QUE la Municipalité a reçu confirmation d’une aide financière d’Emploi Québec représentant 50 % du coût d’une formation sur l’opération de la niveleuse  pour les employés municipaux ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité d’adjuger le contrat à l’entreprise Formalourd pour une formation de 20 heures sur l’opération d’une niveleuse selon les conditions spécifiées dans leur soumission du 8 août 2018.ADOPTÉ |
| 144-10-18Achat sable abrasif | Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité de procéder à l’achat de 900 tonnes de sable abrasif d’hiver auprès de Excavation Marcel Paradis au coût de 15,25 $ la tonne. Le prix comprend l’achat, le mélange avec le sel fourni par la municipalité et la livraison. ADOPTÉ |
| 145-10-18Étanchéisation fondations Espace Sophia | ATTENDU l’infiltration d’eau survenue l’hiver dernier dans le sous-sol de l’Espace Sophia ; ATTENDU QU’il y a lieu d’effectuer des travaux d’étanchéisation et l’installation d’un drain sur une partie des fondations du bâtiment ;ATTENDU QU’une demande de prix a été faite auprès de deux entrepreneurs ;EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité d’adjuger le contrat à J-C Lizotte inc., pour 18 800 $ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. ADOPTÉ |
| 146-10-18Enlèvement vestiges barrage | ATTENDU QUE le rapport de M. Miroslav Chum ing. mentionne que les vestiges du barrage, situés sur la rive ouest de la rivière Bourbon, représentent un risque pour la sécurité des personnes et que la stabilité de la structure est précaire ;ATTENDU QUE la recommandation de M. Léo Ouellet, responsable des cours d’eau de la MRC de L’Érable de procéder à l’enlèvement des vestiges du barrage ;ATTENDU la demande du propriétaire du terrain ;ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à l’enlèvement des vestiges du barrage afin d’assurer la sécurité des citoyens qui pratiquent des activités récréatives sous la structure ;ATTENDU QU’une demande de prix a été faite auprès de deux entrepreneurs ;EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité d’adjuger le contrat à J-C Lizotte inc., pour 4 850 $ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. ADOPTÉ |
| 147-10-18Autorisation Club Autoneige des Bois-Francs | Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité d’autoriser le Club Autoneige des Bois-Francs inc. à circuler le territoire de la municipalité aux endroits suivants : * Traverse du Chemin des Pointes à une distance approximative de 465 mètres de l’intersection du 6e Rang ;
* Traverse de la Route du 8e Rang à la hauteur du 8e Rang Sud ;
* Circuler sur l’emprise de la Route du 8e Rang sur une longueur approximative de 1,2 km à partir du 8e Rang Sud vers l’ouest.

ADOPTÉ |
| 148-10-18Amplificateur boucle magnétique | ATTENDU QUE le conseil souhaite améliorer la couverture de la boucle magnétique à l’Espace Sophia ;ATTENDU QUE la compagnie Siscom inc. propose de reprendre l’amplificateur actuel sans frais de dépréciation ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité d’accepter la proposition de Siscom inc. de remplacer l’amplificateur modèle ILD300 par un modèle ILD1000 pour un montant de 1 066,70 $ excluant les taxes applicables. ADOPTÉ |
| 149-10-18Adoption – Règl. 49-2018 | ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l’article 16.1 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles« *d’après-mandat* » ;ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2018 ;ATTENDU QUE l’adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d’un projet de règlement en date du 11 septembre 2018 ainsi que d’une consultation des employés sur le projet de règlement qui s’est tenue le 24 septembre 2018 ;ATTENDU QUE, conformément à l’article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 27 septembre 2018 ;ATTENDU QUEle conseil juge opportun, essentiel et d’intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;EN CONSÉQUENCE,il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l’unanimité d’adopter le règlement numéro 49-2018 – Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax.ADOPTÉ |
| Avis de motion Règl. usages conditionnels | AVIS DE MOTION est donné par Manon Lambert, conseillère qu’il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement sur les usages conditionnels.Ce règlement aura comme principal objectif d’encadrer, sous certaines conditions, l’implantation d’habitation dans le territoire de la municipalité qui est situé dans la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.Ce règlement visera exclusivement les projets d’habitations qui seront liées à un projet agricole ou forestier à temps partiel, tel prévu par la décision de la CPTAQ no 373878 transposée au schéma d’aménagement de la MRC de L’Érable. |
| 150-10-18Adoption 1er projet de règlement usages conditionnels | Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l’unanimité d’adopter le premier projet de règlement numéro 50-2018 sur les usages conditionnels.Ce règlement visera à encadrer puis éventuellement permettre, sous certaines conditions, la construction d’habitations en zone agricole si elles sont liées à un projet agricole ou forestier à temps partiel.ADOPTÉ |
| 151-10-18Assemblée publique – Règl. usages conditionnels | ATTENDU les dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme ;Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l’unanimité de fixer pour le 13 novembre 2018 à 19 h au Centre communautaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax au 10, rue de l’Église, l’assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 50-2018 visant l’adoption d’un règlement sur les usages conditionnels.Ce règlement visera à encadrer puis éventuellement permettre, sous certaines conditions, la construction d’habitations en zone agricole si elles sont liées à un projet agricole ou forestier à temps partiel.ADOPTÉ |
| 152-10-18Levée dela séance | Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 16.ADOPTÉJe, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Marie-Claude Chouinard Martine Bernier Mairesse Directrice générale et secrétaire-trésorière |